

## AVIS D'APPEL D'OFFRES N°07/2009

### « Acquisition d'imprimés »

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR se propose de lancer un Appel d'Offres pour l'acquisition d'imprimés.

Les soumissionnaires désirant participer à cet Appel d'Offres, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Caisse Centrale du Siège Social de la STAR sis au square Avenue de Paris Tunis, contre le paiement d'un montant de **cinquante (50) dinars en espèce, non remboursable**.

Les offres doivent parvenir par voie postale sous pli obligatoirement fermé et cacheté, anonyme en recommandé ou par rapide poste, au **nom de Monsieur le Président Directeur Général** à l'adresse suivante : Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances (STAR) square Avenue de Paris Tunis – BP 667 CP 1080 Tunis Cedex et ce, **au plus tard le LUNDI 21 Décembre 2009 (le cachet du Bureau d'Ordre Central de la STAR faisant foi)**.

**L'enveloppe extérieure** cachetée, qui ne doit porter aucune indication sur l'identité du soumissionnaire, doit être libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR et doit porter la mention « **Appel d'offres n°07/2009 : Acquisition d'imprimés - A ne pas ouvrir** ».

**L'enveloppe extérieure doit contenir :**

1/ Une première enveloppe intérieure fermée portant outre le nom du soumissionnaire et la désignation de l'appel d'offres, la mention « **Enveloppe de l'offre technique** » et doit contenir les documents suivants :

- 1- un cautionnement bancaire provisoire conformément à l'article 14 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, valable **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite fixée pour la réception des offres ;
- 2- Toutes les pièces techniques et administratives mentionnées à l'article 7 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

2/ Une deuxième enveloppe intérieure fermée portant outre le nom du soumissionnaire et la désignation de l'appel d'offres, la mention « **Enveloppe de l'offre financière** » et doit contenir toutes les pièces relatives à l'offre financière, mentionnées à l'article 7 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

**Toute offre parvenue après la date limite de réception des offres sera automatiquement rejetée.**

**Toute offre ne respectant pas les conditions susvisées, sera purement et simplement rejetée.**

Les soumissionnaires resteront liés par leurs offres pendant **cent vingt (120) jours** à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.